

# RCIA – Obligations des intermédiaires en assurance : devoir de conseil et d'information

**Code produit :** RCIA  
**Niveau :** Initiation  
**Modalité :** Présentiel  
**Durée (en heure) :** 7.0

**Tarif :** 0  
**Eligible DDA :** oui  
**Public :** courtiers, agents généraux, mandataires, chargés de clientèle, souscripteurs et rédacteurs  
**Prérequis :**  
  
aucun

## Objectif

- analyser les dispositions légales qui régissent les obligations et les statuts des intermédiaires en assurance
- définir les contours du devoir de conseil et d'information
- éviter les erreurs les plus fréquentes tout au long de la vie du contrat
- acquérir une rigueur de gestion permettant de réduire les risques de mises en cause

## Programme de la formation

### 1-Cadre légal de l'intermédiation

- Directives européennes
  - Objectifs
  - Evolutions avec la DDA
- Réglementation française
- Définition de l'intermédiation
  - Dérogation
  - Limites

### 2-Présentation des intermédiaires en assurance

- Courtier
- Agent général
- Mandataire d'assurance
- Mandataire d'intermédiaire

### 3-Contrôle de l'activité d'intermédiation et risques de sanctions

- Présentation de l'ACPR et de ses missions
- Contrôle des intermédiaires
- Sanctions

### 4-Conditions d'accès à l'activité d'intermédiation

- Honorabilité
- Capacité professionnelle
- Assurance de responsabilité civile professionnelle
- Garantie financière
- Immatriculation à l'ORIAS

### 5-Obligations des intermédiaires

- Obligation de diligence
  - Fondement
  - Mission accrue pour le courtier
- Obligation de loyauté
  - Relations intermédiaires / compagnies
  - Relations intermédiaires / compagnies / clients
  - Relations entre intermédiaires
- Risque de détournement de fonds

### 6-Procédures internes obligatoires

- Procédures liées à la gouvernance produit
- Procédure de conflit d'intérêts
- Procédure de réclamation
- Procédure de vente
- LCB-FT et gel des avoirs
- RGPD

### 7-Focus sur l'obligation d'information et le devoir de conseil

- Fondement de la responsabilité
- Modalités et bonnes pratiques
  - Lors de la conclusion du contrat
  - En cours de contrat
  - En cas de sinistre
- Savoir réagir face à une mise en cause

### **Moyens d'évaluation**

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques

- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

## **Méthodes pédagogiques**

- Réalisation de cas pratiques
- Exposés à partir d'un diaporama
- Échanges d'expériences
- Présentations et commentaires des principales jurisprudences



AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2022 AF2A. Tous droits réservés.